



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service du cabinet
Bureau de la communication interministérielle**

Versailles, le 12 Août 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE EN FORET

Les mesures temporaires édictées en urgence le jeudi 11 août sont reconduites jusqu'au 14 août inclus dans les bois et forêts du département des Yvelines :

la circulation et le stationnement des véhicules motorisés, l'usage de matériel ou d'engin motorisé ainsi que les feux y demeurent interdits.

Le département des Yvelines subit actuellement une vague de chaleur et une sécheresse très sévère de la végétation forestière, conduisant à un risque d'incendie forestier important aujourd'hui et ce week-end.

En conséquence le préfet des Yvelines a décidé, par prorogation de l'arrêté préfectoral du 11 août de reconduire l'interdiction, dans les bois et forêts des Yvelines, jusqu'au 14 août inclus, **la circulation et le stationnement des véhicules motorisés, l'usage de matériel ou d'engin motorisé ainsi que les feux.**

Le respect de ces mesures est essentiel pour prévenir le risque de feu de forêt et assurer ainsi la sécurité des biens et des personnes.

Ces interdictions temporaires pourront être prolongées en fonction des conditions météorologiques.

Contact presse : pref-communication@yvelines.gouv.fr